clc96000419
(cont.)

X Collection

INDEX

Page: 1

Barcode Number	Box Number	Total of Volumes	Call Number
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 192 2	499A	51	HC286.3.N32 - HC286.3.P6 no.51
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 193 4	499B	20	HC286.3.P6 no.52-71 (1941-1951)
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 194 6	500	5	HC286.3.R36 (1939-1941) no.1-5
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 195 8	501	58 *	#17 and 56 in oversize box HC286.5 (1921-1972) no.1-60
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 196 A	502	28	HC287.A2 (1951-1962) no.1-28
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 197 1	503	91 *	HC301.C65-HC310.5.B4 * #19 moved to Oversize Book
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 198 3	504	28	HC311.S6 (1935-1950) no.1-28
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 199 5	505	6	HC311.S6 (1933-1937) no.1-6

X Collection

INDEX

Barcode Number	Box Number	Total of Volumes	Call Number
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 200 8	506A	61	HC335-HC487.V9
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 201 A	506B	17	HC323-HC325.I5
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 202 1	507	41	HC455.A4-HC1063

MICHAEL J. DEUTCH

5 3
Copy 20
50
X-HC311
.S6

NOTE

sur la politique du Gouvernement des Etats-Unis en matière de holdings de services publics

---

Dch/.-
Le 3/X/1935

5 3 20 50
X-HC 311
.S6

JOURNAL

OF THE

AMERICAN-BELGIAN CHAMBER OF COMMERCE

IN BELGIUM

#1 #2

IN THIS ISSUE — SOMMAIRE

The 111rd World Power Conference

Propositions d'Affaires

Business Opportunities

VOL. XIV PUBLISHED MONTHLY DECEMBER 1936 No 2.

X-HC 311
.S6
#3

SOCIETE FINANCIERE
DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES
(SOFINA)
SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR LES ANNEAUX PRISMATIQUES DESTINES A CONCENTRER LE FLUX LUMINEUX VERS LE PLAN DE TRAVAIL

LVT/.
1/3/37

Bureau de Diffusion

5 COPY 3 20 50
X-HC311 .S6

SOCIETE FINANCIERE

DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR L'INFLUENCE DE LA DIFFUSION DES APPAREILS DE T. S. F. SUR LA DEMANDE D'ENERGIE ELECTRIQUE

Le 3/6/37

Bureau de la Propagande

5 Copy
3
20
50
X-HC311
.S6
#5

MICHAEL J. DEUTCH

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES
(SOFINA)
SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR LE PROJET DE LOI SUR LA RÉORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ EN GRANDE-BRETAGNE

Dch/.-

Le 3/8/1937

Bureau de Diffusion

U-14/5

X-HC 311
.S6

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE

DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR LE DÉVELOPPEMENT DES APPLICATIONS RURALES DE L'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE

LVT/.

LE 30/10/1937

Bureau de Diffusion

X-HC 311
S6

SOCIETE FINANCIERE

DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR LE COÛT DE LA CUISINE A L'ELECTRICITE COMPARE A CEUX D'AUTRES MODES DE CUISSON

Dch/Lvt/.-

26/11/37

Bureau de Diffusion

X-HC311
.S6
#8
5 3 20 50

Note sur la Diffusion des Applications Rurales de l'Electricité en Belgique

PAR

MICHEL DEUTSCH

Ingénieur chef de service à la *Sofina*

Extrait du Bulletin SOFINA *n° 12, Décembre 1937*

BRUXELLES
IMPRIMERIE VEUVE MONNOM (S. A.)
32, RUE DE L'INDUSTRIE, 32

1937

5 S 20 50
X-HC311 S6

SOCIETE FINANCIERE
DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES
(SOFINA)
SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

COMPARAISON DES CARACTERISTIQUES DE QUELQUES BOUILLOIRES ELECTRIQUES « EXPRESS »

5 Copy
X-HC 311
.S6

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES
(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR L'APPLICATION DE LA CUISINE ELECTRIQUE DANS LES HOPITAUX ANGLAIS

Lvt/.-

23/4/1938

Bureau de Diffusion

5 Copy 3 20 50
X-HC311 S6

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE

DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR L'APPLICATION DE LA CUISINE ELECTRIQUE DANS LES HOPITAUX ANGLAIS

Lvt/.-

23/4/1938

Bureau de Diffusion

X-HC311
.S6

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES
(SOFINA)
SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE DES ATELIERS ARTISANAUX

Dch/.-

24/4/1938

Bureau de Diffusion

CONFIDENTIEL

3
24
50

SOCIETE FINANCIERE

DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

X-HC311
.S6

B

NOTE

SUR L'EXAMEN QUALITATIF DES CUISINIÈRES ÉLECTRIQUES DESTINÉES AU SECTEUR D'AUVELAIS

Dch/Bh.-

X-HC 311
S6

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES
(SOFINA)
SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE
SUR LE DEGRÉ D'ÉLECTRIFICATION DE LA CLIENTÈLE DE FORCE MOTRICE DANS LE SECTEUR D'AUVELAIS

Dch/Bh.-
18/8/1938

Bureau de Diffusion

5
Copy
3
20
50
X-HC 311
S6

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE

DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR L'APPLICATION DE LA CUISINE ELECTRIQUE DANS LES HOPITAUX BELGES

Bh/.-

8/9/38

Bureau de Diffusion

5 3
Copy 20
50

MICHAEL J. DEUTCH

X-HC311
S6

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES
(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

VERKAUFSPOLITIK IN KOMBINIERTEN GESELLSCHAFTEN

AFT/
5/10/38

Bureau de Diffusion

X-HC311
.Sc

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE

DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR L'APPLICATION DE LA CUISINE ELECTRIQUE DANS LES HOPITAUX ET SANATORIA SUISSES

Bh/.-

11/10/38

Bureau de Diffusion

5 3 20 50
X-HC 311 .56

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE

DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR L'ELECTRIFICATION DES MALTERIES ET BRASSERIES

Bh/.-

18/10/38

Bureau de Diffusion

5 Copy 3 20 50
X-HC 311 .S6
#19

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE

DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR LE RECENSEMENT DE LA CLIENTÈLE CUISINIÈRES ÉLECTRIQUES DU SECTEUR D'AUVELAIS

Bh/.-

21/10/38

Bureau de Diffusion

MICHAEL J. DEUTSCH

5 Copy 3 20 50

X-HC 311 S6 #20

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE

DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

LA POLITIQUE COMMERCIALE DES SOCIÉTÉS A ACTIVITÉ COMBINÉE

AFT/

15/11/38

Bureau de Diffusion

X-HC311
S6
#21

SOCIETE FINANCIERE

DE TRANSPORTS ET D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(SOFINA)

SOCIÉTÉ ANONYME - BRUXELLES

NOTE

SUR LES BLANCHISSERIES MECANIQUES

Bureau de Diffusion

3/8/1939

5 Copy 3 20 50

* Included in this package

X-HC 311 .S6 #22

LIST OF SELECTED PUBLICATIONS

by Michael J. Deutch, MEM. AIEE, ASME
Engineer and Economist

---

* 1. "Etude des Mesures prises dans différents pays pour réadapter les Tarifs d'Electricité aux Fluctuations des Changes.", Bulletin Périodique des Transports et Entreprises Industrielles, Brussels, December 1933.

2. "Stromdiebstähle", Bericht zur Betriebstagung der Elektrischen Unternehmungen, Berlin, Gesfurel, 1933.

3. "Les Tarifs à Forfait et les Disjoncteurs Automatiques de Branchement.", Revue Générale d'Electricité, Paris, 1934.

4. "Mémoire sur les Fraudes de Courant et les Dispositifs Techniques et Mesures Legales d'y prévenir.", Imprimerie Veuve Monnom, Brussels, 1934. (Translated in Spanish, English, Italian, Rumanian, and Czech).

* 5. "Les Limiteurs de Courant.", Mémoire publié dans le Bulletin de la Société Belge des Ingénieurs et des Industriels, en collaboration avec Mr. M. Lepingle, D.Sc., Brussels, 1934.

6. "Sur le coût de l'Electricité et de certaines Denrées: Comparaison du Pouvoir d'Achat de l'Or en 1914 et en 1936." Brussels, Imprimerie de l'Alliance Graphique, 1936.

* 7. "The Rationalization of Distribution of Electrical Energy.", Report No. 16 to the Third World Power Conference, published by the Superintendent of Documents, 1936, Washington, D. C.

* 8. "La Rationalisation de la Production et de la Distribution d'Energie Electrique.", Brussels, Imprimerie Veuve Monnom, February 1937.

9. "Note sur le Chauffage Electrique Industriel à Paris.", Bulletin Périodique Sofina, Année 1936, page 189.

10. "Rapport Général sur la vente des Appareils Electro-Domestiques.", Présenté au Congrès International des Producteurs et Distributeurs d'Energie Electrique a la Haye, 1936.

11. "Rapport Général sur les Relations entre las Concessionnaires de Distribution d'Energie Electrique et les Installateurs Electriciens." ditto.

X-AC31
Su

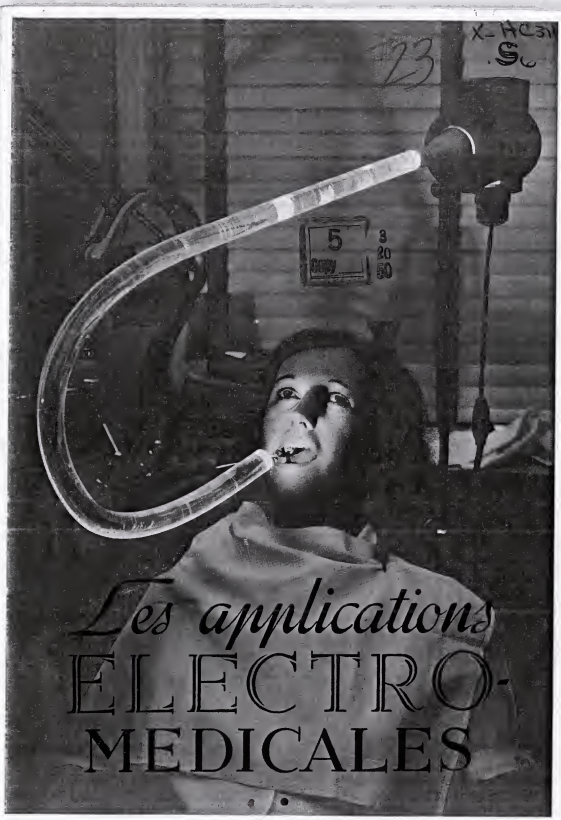

Les applications ÉLECTRO-MÉDICALES

AVEC PRÉFACE DE

S. E. MONSIEUR MARCEL-HENRI JASPAR

MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

#23
5 Copy 3 20 50
X-HC311 S6 #24

Note sur les Méthodes de Propagande des Entreprises Electriques Américaines et les Enseignements qui s'en dégagent du Point de Vue Européen

par M. DEUTSCH, Ingénieur à la *Sofina*.

Le Bulletin Sofina (1) a déjà consacré un article aux principes généraux dont s'inspire la propagande des entreprises d'électricité aux Etats-Unis. Nous avons cru utile d'examiner dans cette courte note quelques unes des méthodes de propagande qui peuvent inspirer avec succès des entreprises européennes, bien entendu après une certaine adaptation aux circonstances locales, essentiellement différentes de celles observées aux Etats-Unis. Comme on le sait, le niveau de vie des populations européennes est sensiblement au-dessous du « standard of life » américain; de plus, l'électrification est encore beaucoup moins

Production pro capita (kWh/an) aux Etats-Unis

Fig. 1

avancée en Europe qu'aux Etats-Unis, comme en témoignent les graphiques 1 et 2 ci-contre ou nous avons comparé la production pro capita en Europe et aux Etats-Unis.

Les graphiques 3 et 4 révèlent une autre particularité du Continent américain : L'électrification y est poussée « en profondeur » dans une mesure inconnue chez

Production pro capita (kWh/an) dans différents pays européens

Fig. 2

(1) Décembre 1936, p. 446.

5 Copy 3 20 50

X-HC311 .S6 #5

#1

Etude des mesures prises en Belgique pour réadapter les tarifs d'électricité après la dépréciation monétaire

par M. DEUTSCH, Ingénieur à la Sofina

SOMMAIRE :

I. — *Fluctuations monétaires.*
II. — *Contrats de concession.*
III. — *Revision éventuelle des formules de réadaptation et leur caractère légal.*
IV. — *Cas des contrats de fournitures importantes.*

La dépréciation monétaire entraîne pour les sociétés de production et de distribution d'énergie électrique :

a) Une diminution du rendement des capitaux investis dont la rémunération devient même aléatoire, du fait de la diminution des *bénéfices or* de la société. De plus, tout travail de Premier Etablissement nouveau subit une majoration de coût.

b) Une augmentation des dépenses de production, consécutive à la hausse des prix de toutes choses, et, notamment, du matériel importé, des salaires et du charbon.

Devant la nécessité de remédier à la situation défavorable résultant de ces faits pour les producteurs et distributeurs d'énergie électrique, des dispositions légales de tout genre ont été décrétées dans différents pays.

Il nous a paru intéressant d'examiner les mesures qui ont été prises dans cet ordre d'idées par les autorités de quelques pays européens. La présente note résume ce qui a été fait en Belgique à ce sujet.

CHAPITRE I.

Fluctuations monétaires.

Depuis août 1914 et jusqu'en 1919, c'est-à-dire pendant toute la durée des hostilités, le cours forcé a été établi en Belgique; ce cours correspondait sensiblement à la parité des cours d'avant-guerre, soit 5,18 francs belges pour 1 $ U. S. A.

A la reprise des cotations normales (c'est-à-dire en 1919), la moyenne annuelle des cours du $, à la Bourse de Bruxelles, était 8,21 francs belges pour 1 $ U. S. A. ce qui correspondait à une *appréciation* de 58 % du $ vis-à-vis du franc.

Nous avons représenté, par la courbe 1 du graphique n° 1 ci-annexé, la variation de l'indice des cours de change du $ à Bruxelles, par rapport aux cotations d'avant-guerre. Le cours d'avant-guerre (moyenne annuelle des cours à Bruxelles en 1914 : 5,18 francs belges/$) a été représenté par l'indice 100.

Cette première dépréciation d'après-guerre a été suivie d'un renchérissement

5 Copy 3 20 50
X-HC 311 .36 #26

Etude des mesures prises dans différents pays pour la réadaptation des tarifs d'électricité après la dépréciation monétaire

par M. DEUTSCH, Ingénieur à la Sofina

Deuxième Partie : FRANCE (suite)

Nous avons décrit aux chapitres I et II de la présente note les mesures prises en France pour réadapter les tarifs d'électricité après dépréciation monétaire; il nous semble toutefois utile d'insister une fois de plus sur le caractère facultatif des circulaires ministérielles qui n'ont aucun caractère impératif. Ainsi, la circulaire ministérielle du 17 février 1928 (1) ne constitue qu'une *recommandation* du Ministre des Travaux Publics et n'oblige pas nécessairement les exploitants à faire usage de la formule de réadaptation

$$T = a + n\,(I - I_o).$$

La circulaire ministérielle du 28 juin 1921 portant envoi des cahiers des charges types (qui ont été remaniés à plusieurs reprises dans certaines de leurs dispositions pour aboutir à la rédaction publiée en annexe au décret présidentiel du 17 janvier 1928) (2) a évidemment un caractère plus formel, car, ayant force de loi, les cahiers des charges-types imposent obligatoirement la révision périodique et la réadaptation des tarifs en fonction des index économiques.

Il est à remarquer toutefois, que *pratiquement*, les concédants ainsi que les sociétés d'électricité ont une certaine latitude dans leurs négociations, car l'article 11 des cahiers des charges-types (article relatif à la variation des tarifs maxima en fonction d'index économiques) laisse aux deux parties contractantes la faculté d'établir la formule de variation (clause économique) à leur convenance mutuelle.

Ceci explique pourquoi certaines sociétés d'électricité ont des tarifs maxima réglementés par des formules inspirées du cahier des charges-types du 28 juin 1921-17 janvier 1928

$$p = B + N\,(I - 130)$$

alors que d'autres exploitants (dont les clauses de tarifs maxima ont été conclues

(1) Par suite d'une regrettable erreur d'impression, cette circulaire a été citée à la page 491 comme ayant été datée du 17 février 1926. Il convient de lire 17 février *1928* et de substituer aux pages 491 et 492 du numéro précédent du Bulletin Sofina à l'année 1926, *l'année 1928*.

(2) Ce décret présidentiel du *17 janvier 1928*, portant envoi de nouveaux cahiers des charges-types pour les concessions de distribution d'énergie électrique, annulait les cahiers des charges précédents, leur substituant une nouvelle rédaction dont les dispositions relatives aux tarifs maxima de concession (article 11) sont restées inchangées vis-à-vis de celles du 28 juin 1921. (Les modifications vraiment importantes apportées aux cahiers des charges-types par le décret présidentiel du 17 janvier 1928, résident principalement dans les dispositions des articles 14 et 23 relatives à l'extension des réseaux et au rachat des concessions.)

La promulgation du décret présidentiel du 17 janvier 1928 consacre définitivement l'index économique électrique et les formules de réadaptation

$$p = B + N\,(I - 130)$$

ou

$$p = B + N\,(I - 100),$$

et ce, à un moment où les variations des index économiques électriques étaient peu sensibles et que la situation économique était pratiquement stabilisée.

5 3 20 60
Copy
X-HC 311
.S6

Etude des mesures prises dans différents pays pour la réadaptation des tarifs après la dépréciation monétaire

par M. DEUTSCH, Ingénieur à la Sofina

Deuxième Partie : FRANCE

SOMMAIRE :

I. — *Fluctuations monétaires et leurs répercussions.*
II. — *Réadaptation des tarifs maxima de concession des entreprises thermiques.*
III. — *Réadaptation des tarifs maxima de concession des entreprises hydrauliques.*
IV. — *Le relèvement des tarifs et les polices d'abonnement.*
V. — *Cas des gros contrats de fourniture d'énergie.*

CHAPITRE I.

FLUCTUATIONS MONÉTAIRES ET LEURS RÉPERCUSSIONS.

§ 1. — *Cours des changes et mouvement des prix.*

Depuis juillet 1914 et jusqu'en 1920, le franc français s'est déprécié d'une façon continue comme en témoigne la variation de l'indice du cours du dollar à Paris, qui a passé durant ces six années, du pair à 275 %.

Cette dépréciation monétaire a entraîné une hausse des prix de gros et de détail dont les indices ont passé, de 1914 à 1920 :

Pour les prix de gros : de 100 à 717.
Pour les prix de détail : de 100 à 553.

En même temps, les salaires, les produits industriels et la houille subissaient une hausse accentuée.

Une légère amélioration du cours des changes, concurremment avec la crise économique de 1920-22, a amené un fléchissement dans le coût des matières premières, de la main-d'œuvre et de la vie; mais à partir de 1923 et jusqu'en juin 1928 (stabilisation du franc français), la dépréciation du change s'est accentuée, entraînant une hausse d'autant plus sensible des prix de toute chose et surtout des salaires et des charbons.

Nous avons figuré dans les tableaux I et II ci-annexés, respectivement les variations des indices des cours du change du dollar U.S.A. à Paris, et les variations des prix de matières industrielles, des denrées alimentaires et du coût de la

#5

5 3 20 50

X-HC311
.S6

#28

Les Limiteurs de Courant

par Michel DEUTSCH, Ingénieur A. I. G. et Marcel LEPINGLE, Docteur en Sciences

La vente à forfait de l'énergie électrique présente certains avantages, appréciables à la fois pour l'exploitant et la clientèle. Seul le tarif à forfait est capable de rendre l'usage de l'électricité accessible aux classes peu aisées de la population. Il nécessite — et c'est une condition essentielle de son application — l'installation chez chaque client d'un *limiteur de courant* approprié, qui empêchera le client d'utiliser plus que la puissance contractée, garantissant ainsi l'exploitant contre les fraudes de courant.

L'application des tarifs à forfait, qui jouissait d'une certaine vogue avant-guerre, a été entravée précisément par l'absence de limiteurs de courant bien étudiés. En effet, les constructeurs de matériel électrique ont négligé l'étude de cet appareillage pour les deux raisons suivantes :

1°) La coupure des circuits électriques par un interrupteur automatique fonctionnant en cas de surcharge, instantanément ou à retardement, apparaît comme étant résolue pratiquement depuis quelques années pour les courants industriels de forte intensité. L'application de ces mêmes principes à des disjoncteurs de faible intensité, application destinée à assurer la sécurité de la distribution pour les usages domestiques courants, apparaît comme beaucoup moins simple. Cette difficulté, jointe au fait que les limiteurs de courant doivent nécessairement être des appareils bon marché, ne prédispose pas les constructeurs à engager les frais d'étude nécessaires à la réalisation et à la mise au point de tels appareils;

2°) Au cours de la période d'après-guerre, le développement rapide de la consommation d'énergie a détourné l'attention des exploitants du tarif à forfait (1). Il a été supplanté, grâce aux circonstances économiques favorables, par les tarifs binômes, de nuit ou dégressifs. Il s'ensuit que, par suite de ses rares débouchés, la fabrication des limiteurs est devenue de moins en moins intéressante. En Amérique notamment, où la consommation d'énergie a rapidement dépassé les valeurs pour lesquelles le maintien du forfait peut se justifier, les grandes firmes s'occupant du matériel électrique ont abandonné définitivement la fabrication de ces appareils.

La dépression économique actuelle et ses conséquences ont de nouveau attiré l'attention des entreprises d'électricité sur les avantages du tarif à forfait.

Alors que la documentation technique est souvent si abondante pour tout ce qui a trait au domaine de l'électricité et de

(1) Tarif démocratique ou « Arme Leute Tarif ».